

La Trame verte et bleue du SCOT des coteaux de Savès :

ATELIER DE PARTAGE ET APPROPRIATION n°4 Jeudi 21 mars 2013 matin à la Salle des fêtes d'Auradé

Objectif des ateliers de partage et appropriation

- > Mieux connaître son **fonctionnement** et les **interrelations** avec les milieux agricoles et urbains et les usages
- > Sensibiliser et partager **les enjeux** de la TVB
- > Mettre en place un **réseau d'acteurs** qui permettra de mieux partager **la gestion** de la TVB

Ordre du jour de cet atelier n°4

- > Traduction des **priorités d'intervention** sur les continuités écologiques définies
- > Présentation d'une **stratégie globale spatialisée** pour la TVB
- > Débattre, choisir et valider une stratégie pour **préparer le Comité de Pilotage** du 28 mars 2013

Documents téléchargeables

- > Les supports de présentation et les compte rendus des ATELIERS et COPIL sont disponibles sur le site de la Communauté de la Gascogne Toulousaine et directement accessible avec le lien suivant
<http://www.ccgascognetoulousaine.com/amenagement-territoire-SCOT.asp>

Structures et personnes présentes

1. **Gérard Paul**, Maire de Lias, Co-président de la Commission aménagement de territoire de la CC Gascogne Toulousaine
2. **Jean-Claude Darolles**, Maire de Frégouville
3. **Francis Larroque**, Maire d'Auradé
4. **Jacqueline Baylac**, Elue mairie d'Auradé
5. **Pierre Loudens**, Elu mairie d'Auradé
6. **Maurice Danelon**, Adjoint mairie de Monferran-Savès
7. **Jean Lacroix**, Maire de Castillon-Savès
8. **Yves Druilhet**, Maire de Razengues
9. **Roger Heiniger**, Mairie de Pujaudran
10. **Gaetan Longo**, Maire de Clermont-Savès

11. **Rémy Bonnaville**, Fédération des Chasseurs du Gers
12. **Johan Roy**, Fédération Régionale des chasseurs de Midi-Pyrénées
13. **Olivier Cazaux**, DDT 32
14. **Monique Soumah-Lagaillarde**, Chambre Agriculture 32
15. **Yves Barbaste**, ADASEA

16. **Jacqueline Bertaina**, BE Parcourir les territoires
17. **Julien Riou**, BE Parcourir les territoires
18. **Justine Serrager**, Stagiaire BE Parcourir les territoires
19. **Esther Fages**, ADASEA

Structures et personnes excusées

1. **Henri Pelliet**, DREAL
2. **Josette Roudie** Syndicat de la Save Liloise
3. **Ivanie Saffores** Conseil Régional
4. **Françoise Faissat**, ADASEA

Déroulement de l'atelier 4 : présentation et débat

> *Les paragraphes avec cette typographie indiqueront les propos des participants à l'atelier, complémentaires à la présentation du bureau d'étude.*

Retour sur l'atelier 3 du 6 mars 2013 à Beaupuy

L'atelier 3 consistait à passer « d'un **scénario du possible** à une **stratégie pour la Trame verte et bleue** ». La stratégie s'appuie sur :

- les 700 hectares prévus à l'urbanisation
- l'évolution des modes de production agricole
- le potentiel des espaces naturels.

17 continuités écologiques, à l'échelle intercommunale ou communale ont été proposées aux trois sous-groupes. Ils devaient réfléchir, débattre et proposer pour chaque continuité et les éléments de sous-frames qui les constituent **3 niveaux d'intervention possibles** :

- protection stricte,
- maintien ou rétablissement,
- restauration ou création

ainsi que sur les outils réglementaires ou pas qui permettent de mettre en œuvre ces 3 niveaux. Le compte rendu complet des propositions des sous-groupes est disponible et la présentation est ciblée sur quelques continuités qui illustrent les choix possibles.

Le niveau d'intervention sur **la Cote Tolosane** est illustrée (présentation animée) par un zoom cartographié sur Pujaudran (voir CR atelier 3)

La cote tolosane est grande et diverse dans ces composantes (il sera intéressant de calculer la surface de la continuité entière de la Cote Tolosane : 3 552 hectares, soit 15% du territoire intercommunal). Il n'est donc pas possible d'intervenir de la même manière partout : par exemple, le niveau d'intervention sera différent à 5 mètres d'un ruisseau ou au cœur d'une zone agricole...

> *Mr Cazaux propose de qualifier chaque continuité (une fiche et une cartographie pour chacune) ce qui permet pour les grands ensembles en particulier de décrire les éléments qui les constituent avec les objectifs stratégiques spécifiques.*

Pour les **cheminements d'itinérance douce**, le chemin d'Arles a particulièrement été évoqué. Comme il est goudronné par endroits, à L'Isle Jourdain plus précisément, une nouvelle voie « verte » pourra être proposée en lien avec le schéma en cours au sein de la CCGT.

Les cheminements d'itinérance douce sont sources de conflit d'usage, entre les promeneurs à pied, les promeneurs en quad et les chasseurs, par exemple. Dans le guide d'accompagnement de la TVB, il sera important d'élaborer une charte de bon usage.

> *Mr Paul rappelle qu'un schéma de randonnées est en cours au niveau du Conseil Général et qu'il faudra se rapprocher de leurs services pour le travail sur cette thématique.*

- > *Mr Larroque s'inquiète du développement de la fréquentation des cheminements pour ne pas créer de nouveaux conflits avec les chasseurs qui utilisent les mêmes chemins (battues)*
- > *Mme Fages signale que cette charte pourra s'inspirer du Plan d'action de la charte forestière du massif forestier de Bouconne, d'avril 2011, dans lequel les différents usagers se partagent le temps sur les chemins.*

Les cœurs de biodiversité qui constituent le support de la Trame verte et bleue et se qualifient par leur multifonctionnalité sont illustrés avec l'exemple d'un petit cœur de biodiversité près du ruisseau des Gasses entre Frégouville et Castillon. Plusieurs éléments de sous trames y sont présents (aquatique, forestière...). Comme aucun cœur de biodiversité ne se ressemble, ils ne doivent pas bénéficier de la même protection.

- > *Les deux représentants de la fédération de chasse disent qu'il serait intéressant de disposer d'inventaires pour la biodiversité ordinaire dans les continuités écologiques (comme ceux réalisés pour les ZNIEFF pour la biodiversité remarquable).*
- > *Ils proposent une méthode de qualifier ces continuités par la « présence ou pas » de la faune et de la flore sauvage, complémentaires aux éléments fixes. Ces compléments d'inventaires pourront être réalisés au niveau des communes qui le souhaitent.*
- > *Mr Heineger rappelle que la RN 124 qui traverse tout le territoire d'Est en Ouest constitue la principale barrière pour les continuités écologiques. Malgré deux passages, la faune traverse peu cette infrastructure et la longe constituant ainsi de nouveaux couloirs de déplacements.*

Atelier 4 : Présentation de la stratégie globale spatialisée

Présentation des 10 cartes et d'une carte de synthèse

Les cartes présentées sont globales pour présenter la méthode de définition de la stratégie spatialisée.

Elles s'appuient sur les expertises et investigations de terrain du bureau d'étude, sur le travail des 3 ateliers de partage et d'appropriation de la phase 2 ainsi que sur les retours des communes à ce jour : manquent L'Isle Jourdain, Fontenilles, Ségoufielle, Marestaing, Endoufielle, Razengues.

1. Les **grands réservoirs de biodiversité**: La Cote tolosane, le Couloir de la Save, le Couloir de l'Aussonelle et ses affluents
 - Sur les cartes actuelles figurent le lit majeur de la Save. Le Plan de Prévention du Risque Inondation en cours d'élaboration doit être utilisé pour redéfinir la vallée de la Save.
 - La carte des aléas liée au PPRI en cours est à intégrer pour la continuité « couloir de la Save » car de zones nouvelles ont été validées par les communes

- *Mr Cazaux dit qu'il a déjà informé Mr Laude pour procurer les cartes nécessaires en SIG à la CCGT et au bureau d'étude. Une demande officielle est à faire.*
- 2. Les **cœurs de biodiversité** du territoire :
 - Le périmètre de chacun des cœurs de biodiversité n'est pas définitif. Une mise à jour informatique et précise à l'échelle cadastrale (SIG) est en cours qui permettra de réajuster les périmètres si nécessaire.
- 3. Les **sous trames** constituant les réservoirs et les cœurs de biodiversité
- 4. Les **corridors linéaires pouvant servir de support de liaison entre les réservoirs et les cœurs** de biodiversité.
 - Les propositions de connexion entre les cœurs de biodiversité reposent sur plusieurs sous trames : les cours d'eau, le passage de la faune, les chemins de randonnée. Pour ces deux sous trames supports, sont cartographiés les éléments identifiés dans les cartes du SCoT. Une mise à jour avec le retour des communes pourra être faite. Les connexions en pas japonais (linéaires boisés, mares, petites zones humides...) ne figurent pas dans cette 1^o hiérarchie globale et intercommunale.
- 5. Le rappel des **obstacles** aux continuités écologiques
- 6. Le **croisement de toutes les continuités existantes** : les réservoirs et cœurs de biodiversité avec les corridors écologiques potentiels et les obstacles
- 7. Les **corridors écologiques potentiels** : cette toile d'araignée demande de fixer les priorités de l'action publique. Proposition d'une méthode de définition et hiérarchisation
 - priorité donnée au cours d'eau, permanents ou intermittents
 - priorité donnée aux corridors qui superposent les deux autres sous trames linéaires : le passage de la faune, les chemins de randonnée
 - un tri complémentaire pourra être réalisé en lien avec les linéaires boisés.
- > *Mme Fages précise qu'il ne faut pas pénaliser un agriculteur lorsqu'un déplacement de faune se fait en « milieu ouvert » agricole. Elle indique aussi qu'il faut rajouter certains chemins non identifiés (ex chemin de Cadours) dans ces connexions potentielles. De plus, les corridors doivent être hiérarchisés : la trame bocagère, les cœurs de biodiversité et les espaces ouverts ne vont pas bénéficier du même niveau d'intervention.*
- > *Mr Barbaste rappelle que les connexions écologiques entre réservoirs et cœurs de biodiversité s'appuient sur des éléments linéaires mais aussi sur la « perméabilité » du milieu*
- 8. Proposition d'éléments à **reconquérir** en lien avec la Trame Bleue : les ripisylves interrompues
 - Ces propositions découlent des retours des communes et de l'expertise du bureau d'étude
- 9. Le **croisement avec les obstacles** : une action de reconquête ou autres action d'accompagnement est à envisager sur les points de contact

10. Les **grands espaces interstitiels** entre les réservoirs et cœurs de biodiversité et les corridors écologiques potentiels

- La TVB s'appuie aussi sur ces grands espaces ouverts interstitiels qui ne sont pas exempts de valeur environnementale et de biodiversité. Ils peuvent concerner ce que l'on appelle la « biodiversité ordinaire » mais aussi une « biodiversité remarquable » mais à l'échelle communale. Ils méritent aussi un niveau de protection à adapter au cas par cas : agriculture, bocages, mares, zones humides, autres lieux d'habitats de la faune ou flore
- L'agriculture et la TVB y sont liées. Il ne faut cependant pas trop réglementer et contraindre les agriculteurs car l'agriculture est le support dominant de l'économie locale, support du cadre de vie et du cadre paysager.
- *Mme Solana souligne que l'on retrouve dans ces espaces interstitiels la notion de « perméabilité » discutée plus haut, notion complémentaire à la notion de continuité.*
- *Mr Loubens insiste sur le fait que c'est bien à cette échelle (la TVB du SCoT) que certaines zones agricoles sont à protéger*
- > *Mme Fages propose une Zone Agricole à Protéger (ZAP) à envisager sur certains secteurs prioritaires pour protéger l'agriculture sur le long terme et propose de prendre en compte de manière forte les trames bocagères qui participent de la TVB.*
- > *Mr Cazaux indique que la carte de la valeur agronomique demandée dans le cadre du diagnostic agricole permettra de faire une première hiérarchie sur les espaces agricoles en lien avec la TVB*

Carte de synthèse : Proposition d'une stratégie globale et spatialisée de trame verte et bleue sur le territoire à partir de cette proposition.

- Cette stratégie n'est pas figée au niveau de la cartographie : mise à jour au fur et à mesure des retours des communes et des expertises de terrain.
- Elle nécessite d'être débattue en atelier mais aussi en COPIL pour faire les choix définitifs. Une fois ces retours réalisés une proposition finale de stratégie globale et spatialisée de TVB sera redessinée et proposée pour validation aux communes.
- D'une commune à une autre, les réponses concernant la TVB peuvent varier. Il va falloir traduire et cartographier la stratégie retenue pour chaque commune pour que chaque élu étudie son territoire respectif.
- > *Mme Soumah-Lagaillarde relance le débat sur l'agriculture et appelle que la TVB ne doit induire la protection agricole : la protection agricole est prioritaire sur la protection de la TVB*
- > *Mr Paul rappelle que les 500 000 habitants supplémentaires qu'accueille chaque année Midi-Pyrénées s'installeront à proximité de Toulouse. Les communes de la Gascogne Toulousaine sont donc susceptibles de les recevoir. Il faut donc bien réfléchir à la capacité d'accueil du territoire, tout en protégeant l'activité agricole et les générations futures. Les*

zones où les agriculteurs sont vieillissants et sans repreneur appellent une attention particulière car plus sensible aux pressions urbaines

- > *Mr Longo rappelle qu'il faut laisser de la liberté aux élus et aux agriculteurs et ne pas trop les contraindre avec la TVB*

PROCHAINS RENDEZ-VOUS

Phase 2

COPIl jeudi 28 mars 9h00 -12h00 à la CCGT

Phase 3

Atelier 5 Mercredi 3 avril 9h00 -12h00 à Fontenilles

Atelier 6 Jeudi 11 Avril 14h00 -18h00 (lieu à fixer)

COPIl date à fixer à la CCGT